

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2025 à 20h30

Finances, Commande publique, Affaires juridiques

Finances

05. Révision Autorisations de programmes

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération 6-2022 en date du 28 mars 2022, le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en place de 5 autorisations de programmes d'investissements.

- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 7 en date du 27 mars 2023.
- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 16 en date du 8 avril 2024.
- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 6 en date du 7 avril 2025.
- Actualisation des AP a été réalisée par la délibération 5 en date du 7 juillet 2025.

Les montants indiqués dans les Autorisations de Programmes sont en TTC.

Les autorisations de programme modifiées sont les suivantes :

AP rénovation du patrimoine séculaire : (cette AP sera fermée à l'issu de l'année 2025)

		AUTORISATION DE PROGRAMME				
Nature - Chapitre	Dernier montant AP votée	Ajustement AP	Nouveau Montant AP	Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025	Ajustement Crédits de Paiement 2025	
2313 (23)	640 000	47 000	687 000	639 967	35 000	

Le montant de dépenses (dont RAR) réalisé antérieurement à 2025 est de 639 967€ TTC.

Les crédits de paiement 2025 sont augmentés de 47 000€ TTC pour finaliser les travaux de la phase 1 de l'église de Coulonces.

Les travaux des églises de Truttemer le Petit, Sainte-Anne et Notre Dame de Vire ne sont pas inscrites dans cette AP actualisée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Délibération n°2025/11/03/05 du 3 novembre 2025 à 20h30



Présentation synthétique du projet :

		Crédits européens		
		Total subventions	392 568	69,79%
		FCTVA*	110 722	
		Emprunt		
		Fonds propres	171 677	
TOTAL DEPENSES	674 967	TOTAL RECETTES	674 967	0

* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 1,6404

AP Extension du Cinéma :

AUTORISATION DE PROGRAMME				<i>Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025</i>	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026	Crédits de Paiement 2027
Nature - Chapitre	Dernier montant AP votée	Ajustement AP	Nouveau Montant AP				
2031 (20)	3 510 000	913 000	4 423 000		380 000	230 000	3 813 000

Dont acquisition du logement pour 340 000€ prévue dans les Crédits de Paiement 2025. Ces crédits sont budgétés sur la nature 2115.

Présentation synthétique du projet :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Situation subvention
Montant global du projet	4 423 000	Région	500 000	Dde à effectuer
		Département	200 000	En attente
		Etat (DSIL-DETR)	1 010 710	A déposer
		CNC - aide sélective	156 000	
		CNC - avance aide sélective	300 000	
		CNC - Fonds de soutien	491 633	
		Total subventions	2 658 343	60,10%
		FCTVA*	725 549	
		Emprunt		
		Fonds propres	1 039 108	
TOTAL DEPENSES	4 423 000	TOTAL RECETTES	4 423 000	0

* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 1,6404

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/05 du 3 novembre 2025 à 20h30

Annexe : Rappel des autorisations de programme en cours
AP Vire Côté Fleuve :

Nature - Chapitre	Autorisation de programme AP (Montant TTC)	<i>Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025</i>	Crédits de Paiement	
			2025	2026
2315 (23)	1 800 000	384 105	738 000	650 000

Le montant de dépenses (dont RAR) réalisé antérieurement à 2025 est de 384 105€ TTC.

Rénovation énergétique des bâtiments : [Clôturée en 2025 solde RAR]

AP
 aménag
 ement
 de
 pistes
 cyclable
 s :

AUTORISATION DE PROGRAMME					
Nature - Chapitre	Dernier montant AP votée	Ajustement AP	Nouveau Montant AP	<i>Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025</i>	Ajustement Crédits de Paiement 2025
2151 (21)	1 078 800		1 078 800	998 741	80 000

L'AP est réajustée au regard des projets prévus en 2025.

Présentation synthétique du projet :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Situation subvention
Montant global du projet	1 078 800	Région		
		Département		
		Etat (DSIL-DETR)		
		Etat Autre		
		Etat Autre		
		Crédits européens (REACT UE)	363 152	Notifié soldé
		Total subventions	363 152	40,40%
		FCTVA*	176 966	
		Emprunt		
		Fonds propres	538 681	
TOTAL DEPENSES	1 078 800	TOTAL RECETTES	1 078 800	0

* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 1,6401

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/05 du 3 novembre 2025 à 20h30

AP Projet grand stade Pierre Compte :

AUTORISATION DE PROGRAMME						
Nature - Chapitre	Dernier montant AP votée	Ajustement AP	Nouveau Montant AP	Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026
2313 (23)	2 857 300		2 857 300	80 764	1 426 500	1 350 000

L'autorisation de programme Sport concerne le projet sur le Grand stade Pierre Compte (Phase 1 : vestiaires).

Présentation synthétique du projet :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Situation subvention
Montant global du projet	2 857 300	Région	426 000	Notifié
		Département	430 000	Avis opportunité
		Etat (DSIL-DETR) 2025	196 114	Notifié
		Etat (DSIL-DETR) 2026	268 833	Prévu
		Etat Autre		
		Crédits européens		
		Total subventions	1 320 947	55,48%
		FCTVA*	468 711	
		Emprunt	1 013 000	
		Fonds propres	51 642	
TOTAL DEPENSES	2 857 300	TOTAL RECETTES	2 854 300	3 000

* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 1,6404

L'emprunt pour le projet grand stade phase 1 a été contracté en 2023 (délibération 6 du 3 juillet 2023) pour 1 013 000€ (en deux emprunts). Une partie de ce financement repose sur un taux bonifié sport (413 000€ taux 2,95%). Les conditions de la seconde partie de l'emprunt sont 600 000€ taux 3,89%.

AP pour les services scolaires :

	Autorisation de programme AP	Crédits de Paiement		
		2025	2026	2027
Montant AP initial	2 250 000			
Montant AP Modifié	5 046 863	700 000	2 600 000	1 746 863
Réalisé (dont RAR)				

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Délibération n°2025/11/03/05 du 3 novembre 2025 à 20h30

AUTORISATION DE PROGRAMME		<i>Dépenses réalisées dont RAR antérieur à 2025</i>	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026	Crédits de Paiement 2027
Nature - Chapitre	Dernier montant AP votée				
2313 (23)	4 996 990		372 500	3 237 440	1 386 923
Sous-programme					
2313 (23)	3 846 990		272 500	2 187 440	1 386 923
2313 (23)	1 150 000		100 000	1 050 000	1 386 923

L'autorisation de Programme ajustée :

Sous-programme Rénovation énergétique dans les écoles : 3 846 990€

Sous-programme Rénovation de la cuisine centrale : 1 150 000€

Présentation synthétique du projet :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	Situation subvention
Montant global du projet	5 046 863	Région		
		Département	150 000	A déposer
		Etat (DSIL-DETR)		En attente
		Etat Autre		
		Etat Autre (DRAC)		
		Crédits européens		
		Total subventions	150 000	3,57%
		FCTVA*	827 887	
		Emprunt	3 205 719	
		Fonds propres	863 257	
TOTAL DEPENSES	5 046 863	TOTAL RECETTES	5 046 863	0

* FCTVA estimé sur la base du montant de l'opération 1,6404

Par ailleurs, le dossier de la collectivité concernant le programme Edu Renov a été validé par la Banque des territoires pour un financement par emprunt (courrier septembre 2025). A compter de la date du courrier, la collectivité a un an pour faire la demande d'édition du contrat.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 15 octobre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 21 octobre 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025
Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/05 du 3 novembre 2025 à 20h30

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'ajuster les montants d'Autorisation de Programme pour la Rénovation du Patrimoine Séculaire (+35 000€ TTC) et pour le projet Extension du Cinéma (+913 000€ TTC)
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	43	11
Vote Pour	42	11
Vote Contre	0	0
Abstention	1	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Samuel BINET

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/05 du 3 novembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 32

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 03

Le 03 Novembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 octobre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 31 octobre 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise LAURENT
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Samuel BINET
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAI Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEDRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-05-DEP

Accusé certifié exécuté par LE DRÉAU Nathalie

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Délibération n°2025/11/03/05 du 3 novembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251117-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/11/03/05 du 3 novembre 2025 à 20h30